



Grand Témoin : Philippe LEROUVILOIS

Chercheur, économiste, dirigeant d'un ensemble d'insertion en lorraine

L'IAE doit s'adapter aux évolutions des formes de travail.

1er axe structurel : **les entreprises flexibles**, qui s'adaptent constamment, le facteur d'adaptation c'est la masse salariale. Licenciements, contrats courts... et puis il y a des fermetures d'entreprises.

2ième axe : **la désindustrialisation** : les entreprises industrielles ont mécanisé davantage ce qui a engendré du chômage structurel.

3ième axe : **Le système de formation initial** a cherché à qualifier de plus en plus de gens (80% classe d'âge au bac).

4ième axe : L'intensification des politiques économiques successives qui ont toutes cherché à **flexibiliser le travail** et le rendre moins coûteux. Ça a changé la nature des emplois, le travail devenant moins coûteux, on s'est retrouvé avec plus d'emploi non qualifiés. Une population d'emploi plus précaire, plus technique et moins qualifiée.

5^{ème} axe : La numérisation : amène **l'ubérisation de l'emploi** : le coût de transaction est moins élevé. On est passé du travail salarié à une part de travail indépendant qui s'accroît.

6ième axe : La **valorisation du développement économique** et la **métropolisation des emplois**. On se retrouve avec des zones économiques où la chute d'activité entraîne la chute de l'emploi.

Les gens ont des aspirations à leur évolution professionnelle, la prégnance du travail dans la vie aurait diminué. On se retrouve avec des taux de chômage qui varient de moins 1 point de 2019 par rapport à 2018 (de Hollande à Macron). **Un noyau dur du chômage difficile à réduire.**

Il y a un coût du travail élevé. Les minima sociaux ne suffisaient pas à inciter au retour à l'emploi de leurs titulaires. On a mis en place le RSA, la prime emploi.

Or on a du mal à recruter aujourd'hui dans l'IAE. C'est la néo-trappe à activité.

Cohésion territoriale : des territoires dans lesquels on demande aux salariés à être mobiles.

Un **pacte d'ambition** qui met en place des instruments de **régulation de l'IAE** inspirés de la régularisation marchande. C'est la libéralisation. C'est la continuation d'un mouvement.

On parle d'entreprises sociales inclusives. Ce qui diffère c'est l'entreprise.

L'IAE a des bons résultats dans l'efficacité de l'insertion par l'emploi. En 1970 on parlait de handicap social, en 1979 d'inadaptation sociale et en 2000 d'employabilité. C'est une vision stigmatisante, puis on a parlé d'employabilité relative.

Les SIAE ont été régulées avec deux axes, social et économique. On a une tutelle financière avec un mode tutélaire quasi hiérarchique. On a objectivé les SIAE avec les résultats en termes sociaux et les résultats en termes marchand. On donne des subventions de résultat et non plus de moyens. On travaille sur l'accès au marché pour financer l'activité quasi-marchés (réservés, clauses...). On incite à **l'hybridation des modèles économiques**.

On est bien sur une libéralisation avec moins de contrôles a priori (aménagement des contrôles). On est dans un contrat avec l'Etat qui nous donne une ambition, un cadre plus souple pour faire plus, et pour aller plus loin dans l'accès au marché (exemple le nouveau modèle de JVS).

En rapprochant la SIAE de l'entreprise ça favoriserait les passerelles.

Avènement de l'ETI comme nouvelle forme de travail, c'est l'uberisation

Conséquences pour les entreprises sociales inclusives : On va s'attendre à un « encoffrement de l'IAE » proche de l'entreprise.

L'ETI est le modèle le plus proche de l'entreprise. C'est l'outil de l'IAE le plus concentré.

On va voir des conglomérats avec tendance à l'accroissement des concentrations.

Le développement des grands groupes de l'ETI n'a pas remis en cause l'existence et le fonctionnement des petites agences indépendantes.

Il faut faire face à des marchés sur lesquels il y a besoin d'ingénierie pour se regrouper.

Il faut des ressources humaines ; il faut **mutualiser** des fonctions mutualisées.

On va avoir une **tendance à la concentration**.

Qu'en est-il du projet social ? Les SIAE sont des structures de petite taille. Quelles sont les externalités positives restantes ? **Les SIAE ont été à l'origine de ces externalités positives pour leurs publics et leur territoire**. On a beaucoup travaillé sur le bien-être des salariés en parcours d'insertion. Ce qui s'ajoute c'est la **valeur ajoutée territoriale**. Les entreprises inclusives (à mission) se saisissent aujourd'hui de la question de la lutte contre les exclusions. Les entreprises classiques laissent à la puissance publique le soin de s'occuper

des publics qu'elles excluent. Aujourd'hui, si l'entreprise fait de la précarité elle est pénalisée (taxation des contrats courts). Il s'agit de réguler le marché.

La tendance est de faire travailler les entreprises sociales inclusives avec les entreprises inclusives.